

Inscription à l'examen du Certificat de formation complémentaire FPH en pharmacie clinique

Candidat

Titre : _____ Nom : _____ Prénom : _____

Etablissement de formation postgrade

Institution / Pharmacie d'hôpital : _____ Formateur responsable : _____

Les documents exigés pour l'admission à l'examen selon l'art. 6.5 du programme postgrade de formation complémentaire FPH en pharmacie clinique (PC) doivent être envoyés en bonne et due forme au secrétariat de la FPH Hôpital au plus tard 3 mois avant la date de l'examen. L'examen peut avoir lieu au plus tôt 18 mois et au plus tard 4 ans après le début de la formation postgrade (art. 2.6 PC). La FPH Hôpital décide de l'admission à l'examen (art. 5.2 PC).

Ce formulaire n° 10170018 est valable à partir du 18 décembre 2019 et remplace la version du 3 novembre 2017.

Établi : 25 septembre 2019 /BU/VG

Approuvé par la FPH Hôpital Berne le 18 décembre 2019

1 Données personnelles

Adresse privée :

Adresse :

Code postal, lieu :

Téléphone :

Portable :

E-Mail :

Date de naissance :

Affiliations :

GSASA

pharmaSuisse

Oui

Non

Oui

Non

Langue souhaitée pour l'examen :

Allemand

Français

Veuillez SVP joindre le curriculum vitae et une copie du diplôme fédéral de pharmacien ou diplôme étranger, équivalent selon le droit fédéral.

2 Formation postgrade

Début de la formation postgrade :

Fin de la formation postgrade :

2.1 Justificatifs de la formation postgrade

- Suivi des cours CAS en pharmacie clinique
Joindre l'attestation SVP.
- Suivi des cours CAS en pharmacie clinique jusqu'à 5 ans avant le début de la formation.
SVP joindre les attestations de formation continue depuis l'obtention du CAS en Pharmacie clinique.
- Suivi d'autres cours de formation postgrade théoriques reconnus par la FPH Hôpital

Remarques :

Pour l'admission à l'examen de son candidat, le formateur responsable vise les documents attestant la formation pratique et théorique tenus par le candidat. Il existe un formulaire « Attestation des objectifs de formation théoriques et pratiques » prévu à cet effet. De plus, le formateur responsable rédige un rapport de formation à l'attention de la FPH Hôpital.

2.2 Travail écrit

Le travail écrit est constitué de trois présentations de cas cliniques détaillées et 7 présentations de cas clinique courtes (voir annexe II PC).

Veuillez SVP envoyer ces 10 présentations de cas, visées par le formateur, par voie électronique.

3 Établissement de formation postgrade

Institution : _____

Nom de la pharmacie d'hôpital : _____

Adresse : _____

Code postal, lieu : _____

Formateur responsable :

Titre : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone direct : _____

E-Mail : _____

Engagement du Candidat :

Taux d'occupation (équivalent temps-plein) et durée de l'engagement pendant la formation : _____

Autres engagement/activités en dehors du temps de formation (le cas échéant) : _____

4 Remarques

Remarques générales : _____

Le formateur responsable confirme avec sa signature l'inscription du candidat à **l'examen du programme postgrade de formation complémentaire FPH en pharmacie clinique**. Il confirme que toutes les exigences du programme postgrade de formation complémentaire FPH en pharmacie clinique en vigueur sont remplies.

Formateur responsable

Lieu/date : _____

Signature : _____

Candidat

Lieu/date : _____

Signature : _____

Envoi :

Le formulaire d'inscription dûment rempli et toutes les pièces jointes exigées doivent être envoyés **en format électronique** au secrétariat FPH Hôpital **par E-Mail** : gsasa@gsasa.ch au plus tard 3 mois avant la date de l'examen (art. 6.5 PC) : Les documents électroniques doivent être numérotés selon l'ordre mentionné dans la check-list (voir ci-dessous) et être envoyés en un seul dossier compressé (zip) qui ne dépassera pas **80MB** (veuillez SVP réduire la taille de vos images et de vos PDF).

Remarque :

Lors de l'examen formel du dossier d'inscription par le secrétariat FPH Hôpital, celui-ci vérifie que tous les documents sont présents. Dans le cas contraire, le candidat est informé et dispose de 2 jours ouvrables pour le compléter. Une fois ce délai passé, une lettre de recouvrement de la taxe de l'examen selon le "Règlement des tarifs de la formation postgrade et continue FPH" en vigueur (publié sur www.gsasa.ch) sera adressée au candidat.

La décision d'admission à l'examen est communiquée au candidat par écrit au plus tard 1 mois avant la date de l'examen (art. 6.5 PC).

Seul le masculin a été utilisé pour les termes désignant des personnes. Ceux-ci s'appliquent de manière égale aux femmes et aux hommes.

Le texte français fait foi.

Abréviations :

art. Article
PC Programme postgrade de formation complémentaire

Check-list des annexes

1. Curriculum vitae actualisé (y.c liste des publications et posters, le cas échéant)
2. Copie du diplôme fédéral de pharmacien ou diplôme étranger, équivalent selon le droit fédéral
3. Attestation CAS ou récapitulatif d'autres cours de formation postgrade théorique avec attestations de participation, dans le même ordre
4. Attestations de formation continue, le cas échéant
5. Attestation des objectifs de formation théoriques et pratiques (tous les onglets du fichier « Attestation des objectifs de formation théoriques et pratiques ») signés par le candidat et le formateur responsable
6. Rapport de formation du formateur responsable incluant
 - a) brève description du lieu, de la durée et du contenu de la formation postgrade théorique et pratique, y compris les périodes de stage externe
 - b) le cas échéant : les objectifs qui doivent encore être atteints et dans quel délai
 - c) prise de position finale du formateur
7. Travail écrit en allemand, français ou anglais sous forme électronique
 - a. 3 cas détaillés, visés par le formateur
 - b. 7 cas courts, visés par le formateur